

Mandement

Le Roy Laurent fanceul d'un
 an de terme outre le terme qu'il
 a promise

Le 7^e jour de Janvier 1407

Charles par la grace de
 Dieu Roy de France, a vous amez
 et feaux, les ymeraux maîtres
 des Monnoyes, salut et dilection
 De la partie de Laurent fanceul
 nous a été humblement exposé
 que comme au un Mandement
 donne le 27^e jour de Janvier l'an
 1407, il a été mis les Monnoyes de
 Montpellier apres lui la présence

deux d'un gardur de l'edite Monoye
et de Sirro Morgne, Texellu et
Mayuod' Jelle Monoye du premier
Joude q^{re} l'ev. 1407. Jacques
Paquet prochain ensuisant et
de l'edite pas que jusque a trois
ans ensuisant, et ayt promise faire
ouvrir en jelle Monoye led. temps
durant 3000: marcs d'or dont il
devoit avoir pour subspaige
des haun marcs d'or 12: tournois
et des marcs d'œuvre en blanc d'ours
grans et petits au lepre d'el
Monoye vint septieme quant
jola tournois et denars d'œuvre
d'ours au lepre vie vingt denars
Tournois, par celle fondation quel
doit avoir pour haun marc
d'or qui sera apporta de de hors

Le Royame de Sole tournioit
 autre et y a de puis le pain ordinaire
 de ordinaire fait d'aur de cinq Sole
 tournioit de cefi que les six boites
 ne s'ont pas de la dite terre
 que un fois l'an s'il y a cause
 maintenance de. S'aurait par
 accompli de la dite terre de la
 terre de trois ans pour cause de
 guerre qui sont survenue
 depuis de la dite terre fait tant
 et de la riviere de Sumer qui
 estoit le meilleur membre pour
 les villes or que de. S'aurait été
 comme est la ville d'auignon
 et de pise et est pu aidé de pays
 de catholique pour la grande
 mortalité qui y estoit et est encore
 de presant, pourquoy de la dite

est en avantures d'auoir grand dommage
Le payement ne lui est due ce pour ce
de notre grace et comme dit
Requerant semblablement quelle
pourquoy nous ces choses
condemner d'auoir sept ans
et grace especial auons auoir
Laurent ostoye et ostoyeur par
ces presentes que outre par
depuis led. terme de trois ans
il ait un an de d'auoir lequel
seul temps d'acompter les
ouurages selon l'estime dudit
Instrument sans ce que on lui
pait ne a nulques auuement
choses demourer pour fautes de
non auoir ou ce led. 3000
de d'auoir dit de trois ans
si on ne mande que led.

Laurence vous faites souffrir
 et laissez voir tous de notre present
 octroy sans lui faire mes souffris
 et fait aucun empeschement au
 contraire; Car ainsi nous estoit
 et nous obtient le dit Insuperum
 et quel conques ordonnances,
 mandemens ou d'effuser a ce
 contraire. Donne' a Baris le
 20.^e Jour de Septembre l'annee
 grace 1400 et de notre Requele
 D. I. ainsi signé par le Roy.
 sur son conseil. Desbordel.

